



Réunion du 13 mai 2019

TRESORERIE

**Le relevé n°2 de Trésorerie a été adressé aux correspondants des clubs.
Pour les retardataires, pensez à faire le règlement : merci.**

CONGES

Le secrétariat de la Délégation sera fermé le **vendredi 31 mai**.
Merci d'en prendre bonne note.

CONFERENCE - DEBAT

Pour fêter son 30ème anniversaire, le Cercle Condorcet de Roanne organise une conférence-débat du journaliste **Mickaël CORREIA**, auteur de "Une histoire populaire du football", avec la participation de l'ex-professionnel local, **Jean-Luc RIBAR**. Cette soirée, ouverte gratuitement à toutes et tous, aura lieu le **jeudi 23 mai à 19h, au "Diapason"**, 25 Boulevard Thiers, à Roanne.

SUPER COUPE UNAF ROANNE

- La **super coupe UNAF** aura lieu le **samedi 22 juin** (lieu à définir).

- En **Seniors, à 19h**, elle opposera le **champion de D3 Poule A** au **vainqueur de la Coupe du Roannais D3 – D4 "Intersport"**

- En **Foot Loisir, à 17h**, elle opposera le **vainqueur de la Coupe de l'Amitié** au **vainqueur de la Coupe Dalfort**

Nous vous rappelons qu'il s'agit d'une compétition officielle.

AVIS AUX PRESIDENTS ET SECRETAIRES DE CLUB

1°) **Vous pouvez retrouver tous les documents concernant le « certificat médical », en suivant la procédure suivante :**

- Se connecter à "Footclubs"
- Cliquer sur «Organisation»
 - cliquer sur «Centres de gestion»
 - Ligue Rhône Alpes de Football – Documents : Cliquer sur le «Chiffre»
 - Ouvrir : Licences : Réforme du certificat médical
 - Ouvrir : Licences : Validité certificat médical
 - Ouvrir : Licences : Modèle certificat médical
 - Ouvrir : Licences : Questionnaire de santé

2°) **Edition des licenciés devant fournir un certificat médical pour la saison prochaine.**

- Se connecter à "Footclubs" (un profil «Licences» est nécessaire)
- Sélectionner la saison en cours. ATTENTION : pour obtenir la liste des licenciés dont le certificat médical ne sera plus valide pour la saison prochaine, il faut obligatoirement être positionné sur la saison en cours.
 - Cliquer sur « Licences »
 - Cliquer sur « Editions et extractions »
 - Sélectionner : « Edition licenciés »
 - Sélectionner le format : « Extraction MS Excel »
 - Dans "sortie et tri", sélectionner : « Liste standard »
 - Cliquer sur (défaut appliqué) et vérifier que «Validité Certif Médic N+1» fait bien partie du bloc «Données extraites»
 - Cliquer sur « valider »
- Icône Travaux demandés
 - Dans la liste des travaux demandés, cliquer sur la ligne correspondant à l'extraction qui vient d'être réalisée.

- La colonne «Valid Certif Medic N+1» peut prendre deux valeurs :



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON **2018 / 2019**

SECRETARIAT GENERAL

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.90

1 - **Non Valide** : le certificat médical en cours ne sera plus valide pour la saison prochaine

Le licencié devra obligatoirement fournir un certificat médical pour le renouvellement de sa licence

2 - **Valide** (sous réserve réponses questionnaire de santé) : le certificat médical en cours sera encore valide pour la saison prochaine

Le licencié n'aura pas à fournir un certificat médical pour le renouvellement de sa licence (sous réserve d'avoir répondu « NON » à toutes les questions du questionnaire de santé)

Pour rappel, les certificats médicaux sont acceptés à partir du mois d'avril 2019, pour la saison 2019/2020.

N'attendez pas le dernier moment pour les donner à vos licenciés ayant leur certificat à renouveler.